

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au N O R D , depuis deux mois.

I. R U S S I E. I. A l'imitation de ce que Pierre le Grand, père de l'Impératrice régnante, fit en 1717, cette Princesse a résolu d'accorder des établissemens dans ses Etats aux Réfugiés François, qui auront les talens nécessaires pour y ériger des Fabriques. Le Brigadier de la Fond est chargé de les engager au service de Sa Majesté Impériale, & de les instruire de la générosité de ses intentions en leur faveur. Les Capitaines Pascal & Gilliers ont été adjoints à ce Brigadier, afin de l'assister dans l'exécution des ordres qui lui ont été donnés à cet égard. Les établissemens pour les Réfugiés leur sont assignés dans les Villes de *Petersbourg*, *Moscou*, *Jarassou*, *Kiorvie* &c. Ils jouiront de franchises considérables.

II. Le 6. Décembre, jour anniversaire de l'avènement de l'Impératrice à la Couronne, elle fit des avancemens & accorda plusieurs grâces à cette occasion. Les anciens Grenadiers de la Compagnie dont Sa Maj. est Chef, & qui l'accompagnèrent dans la mémorable expédition où elle se mit en possession du Trône de ses ancêtres, ont été élevés au grade de Colonels. Tous les Officiers d'Echanfonnerie, de Pannerie, ou autres qui ont des emplois dans les Offices de la Cour, ont ressenti à la même occasion, les effets de la libéralité de l'Impératrice, qui leur a accordé la propriété de certains Villages, ou Terres, dont chaque habitant ou paysan, est taxé à une rétribution par mois. Mr. Henninger